

Le soutien offert à la mission satellite par l'agent d'administration et le chef de la mission centrale devrait entrer en ligne de compte dans leur évaluation. Le vérificateur devrait aussi tenir compte de ces éléments au moment de la vérification de la mission centrale; cependant, le nombre d'évaluations effectuées dans les petites missions devrait être réduit.

SÉCURITÉ

Par ailleurs, l'étude a révélé l'existence d'un lien direct entre les tâches administratives qui incombent aux agents canadiens d'une mission et les exigences en matière de sécurité s'appliquant à cette dernière, à la fois sur le plan des procédures et sur le plan matériel. Le sous-ministre adjoint du secteur géographique doit donc être informé de l'incidence qu'auraient sur le personnel canadien affecté au programme le traitement et le stockage de documents classifiés lorsqu'on réduit l'effectif des missions existantes ou qu'on en ouvre de nouvelles. Tout porte à croire que le mandat de la mission ne justifie pas dans de nombreux cas l'instauration d'un secteur à accès réglementé et d'un périmètre de sécurité au sein de la chancellerie. C'est donc en fonction des besoins liés au programme et de l'évaluation de la menace et du risque qu'on doit déterminer s'il est nécessaire de prévoir des armoires, des portes et des murs de sécurité spéciaux ainsi que le matériel de sécurité connexe. Dans les missions où il n'y aurait aucun secteur à accès réglementé ni aucun périmètre de sécurité, les employés recrutés sur place ayant été sélectionnés par le chef de mission et soumis à une vérification de la fiabilité approfondie pourraient travailler à la chancellerie même en l'absence d'employés canadiens. De plus, il ne serait plus nécessaire de produire de nombreux rapports relatifs à la sécurité. Ainsi, les activités de certaines missions ne nécessiteraient aucune communication d'un niveau de classification supérieur à PROTÉGÉ, ce qui permettrait au Ministère de réaliser des économies considérables.

Il convient de s'assurer qu'on évaluera avec précision les besoins des petites missions en matière de communications protégées; en outre, ISS et les secteurs géographiques visés devront examiner en profondeur ces besoins afin de réduire au minimum le matériel de communication protégée ainsi que l'infrastructure servant à assurer la protection de ce matériel.

Comme toutes les mesures de sécurité recommandées doivent s'appuyer sur une évaluation de la menace et du risque, il est important que les chefs de mission soient sensibilisés à l'incidence du contenu de ces évaluations; en effet, c'est ce contenu qui déterminera si le chef de mission peut accepter le risque résiduel auquel seraient exposés son ou ses programmes en contrepartie des économies découlant de la réduction de la sécurité. Il incombe à ISS de veiller à ce que les chefs de mission et les sous-ministres adjoints soient conscients des coûts et des responsabilités qu'entraîne la mise en place d'une infrastructure de sécurité à mesure qu'on créera davantage de petites missions.

Les chefs de mission peuvent maintenant permettre aux employés recrutés sur place qui ont fait l'objet d'une vérification de la sécurité approfondie d'ouvrir et de fermer la chancellerie. Bien que cette possibilité soit maintenant consignée dans le nouveau *Manuel des instructions de sécurité*, toutes les missions visées devraient en être informées, afin de pouvoir faire le nécessaire pour soumettre à une vérification de la fiabilité approfondie certains employés recrutés sur place.

Un autre moyen d'alléger le fardeau des petites missions consisterait à faire en sorte que les agents régionaux de sécurité jouent un rôle plus actif en aidant les petites missions à élaborer leur plan d'urgence relatif à la sécurité personnelle ainsi que leurs consignes permanentes de sécurité locale. Par exemple, lorsqu'on ouvre une petite mission, l'agent régional de sécurité devrait s'y rendre dans un délai de trois à six mois afin d'aider à l'élaboration de ces documents. De plus, il faudrait continuer de déployer des efforts pour intégrer les petites missions au plan d'urgence américain ou britannique.